

Pour l'Association « **Bien vivre à La Rochette** »
le Président, Pierre Laurent
à
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs le Conseillers Municipaux

objet : demande de poursuite du projet de restauration de la chapelle de La Rochette.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Lors de notre dernière Assemblée Générale du mercredi 14 août 2013, j'ai rappelé aux membres de l'Association l'historique des travaux de consolidation et de mise hors d'eau réalisés par la commune pour la chapelle de La Rochette.

Pour cette année écoulée la commune a fait réaliser le drain autour du bâtiment, ce qui a eu pour effet un très net assainissement des murs, notamment celui en contre-bas de la route du four.

Monsieur le Maire, présent parmi nous, a pu constater la grande satisfaction des habitants du hameau pour cette action de sauvegarde du patrimoine bâti.

Nous lui avons aussi indiqué les travaux faits cet été par l'Association, à savoir :

- le piquage des murs intérieurs, ce qui permettra désormais la réfection des murs,
- la réparation et le traitement de la porte d'entrée,
- la repose et le scellement de la pierre de seuil.

Maintenant que les mesures de restauration préliminaire, à défaut desquelles le bâtiment risquait d'être irrémédiablement condamné, il serait souhaitable que le Conseil Municipal continue sa programmation pour les travaux d'aménagements intérieurs, à savoir : la réfection des murs et du sol, en inscrivant une ligne budgétaire et en sollicitant les entreprises susceptibles de réaliser ces travaux. (ci-joints des propositions de travaux émanant d'entreprises que nous avons contactées)

Nous avons aussi évoqué le problème d'une demande de désaffectation de la chapelle afin que l'on puisse lui concéder seulement un objectif culturel et touristique. J'ai donc rencontré « in situ » le mercredi 9 octobre le père Michel Euler, curé du groupement des communautés locales et représentant de l'évêque, pour avoir son avis sur cette proposition et sur le devenir de la chapelle . Celui-ci a exprimé beaucoup de remerciements pour tous ceux qui ont oeuvré à la sauvegarde ce bâtiment ; il a aussi clairement dit que la chapelle ne devait pas être désaffectée car elle est et doit rester le témoin du passé religieux du hameau, dont beaucoup se souviennent encore, que c'est un lieu de sérénité dont il faut conserver l'esprit.

Il souhaite que l'aménagement intérieur se poursuive pour en faire un lieu de vie, et qu'à défaut d'affectation exclusivement culturelle, il envisageait tout à fait que la chapelle soit un lieu culturel et touristique sur un schéma d'occupation et de vocation à définir avec lui. C'est donc ce que nous ferons très prochainement avec des membres du bureau de l'Association.

Chacun de vous connaît bien nos objectifs concernant l'importance que nous attachons à la sauvegarde du patrimoine de notre hameau, et chacun de vous a très certainement à cœur de voir se concrétiser un projet valorisant pour la commune.

En vous remerciant par avance des décisions que vous prendrez lors d'un prochain conseil municipal pour assurer la continuité de la valorisation du patrimoine de la commune par la création d'un lieu de convivialité, et dans l'attente d'information à ce sujet, je vous adresse, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les meilleures salutations de chacun des membres actifs et bienfaiteurs de l'Association que je représente.

La Rochette le 14 octobre 2013
Pierre LAURENT
pour les membres du bureau